

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 -25 / 09

Article 1^{er} : le jury de DEUG du domaine de Sciences Technologies Santé mention Sciences de la vie et de la terre est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

L2 SVT et LAS VANNES						L2 SVT et LAS LORIENT						Jury de DEUG*	
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de L2		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de L2		Nom	Qualité
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Hélène DUVAL	Présidente	Hélène DUVAL	Présidente	Hélène DUVAL	Présidente	Anne BORRY	Présidente	Anne BORRY	Présidente	Anne BORRY	Présidente	Hélène DUVAL	Présidente
Catherine SOURDIN	Membre	Annette GERVOIS	Membre	Annette GERVOIS	Membre	Alain DUFOUR	Membre	Alain DUFOUR	Membre	Alain DUFOUR	Membre	Anne BORRY	Membre
Marie-France BEDOUX	Membre	Benjamin SAUTTER	Membre	Catherine SOURDIN	Membre	Amandine CISSE	Membre	Amandine CISSE	Membre	Amandine CISSE	Membre	Annette GERVOIS	Membre
Mouncef SEDRATI	Membre	Clément LAMBERT	Membre	Clément LAMBERT	Membre	Alexis BAZIRE	Membre	Alexis BAZIRE	Membre	Alexis BAZIRE	Membre	Emilie PORTIER	Membre
Philippe MAES	Membre	Marie-France BEDOUX	Membre	Marie-France BEDOUX	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre	Alexis BAZIRE	Membre
Soline PALMER	Membre	Soline PALMER	Membre	Mouncef SEDRATI	Membre	Chrystèle DUFAU	Membre	Sophie RODRIGUES	Membre	Sophie RODRIGUES	Membre		
Thierry LACOMBE	Membre	Thierry LACOMBE	Membre	Soline PALMER	Membre	Gaël LE PENNE	<i>Membre</i>	Colin PAWLOWSKI	Membre	Colin PAWLOWSKI	Membre		
Valérie MAXIME	Membre	Valérie MAXIME	Membre	Thierry LACOMBE	Membre	Pierre-Emmanuel DURAND	<i>Membre</i>	Fabienne FAY	Membre	Fabienne FAY	Membre		
		Véronique LE TILLY	Membre	Valérie MAXIME	Membre								
		Véronique LE TILLY	Membre	Véronique LE TILLY	Membre								

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres (hors invités) est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 10/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

* Le jury comprend une partie ou la totalité des membres de jury des quatre premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études, et valide le diplôme de DEUG.

N.B. : lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype, etc).